

DETOX BIO de 80 g

T8001.TUBE / 80G
Famille : Mélange



DESCRIPTION

Origine usuelle	Mélangé en France, les origines des matières premières végétales sont indiquées sur les fiches techniques associées
Noms communs	DETOX BIO
Description référence	Mélange vrac en tube de 80g

QUALITÉ

Composition	Romarin BIO feuille, Thé Vert BIO feuille, Fenouil Doux BIO fruit, Chiendent Officinal BIO rhizome
Plan de contrôle analytique	- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique) - Microbiologie selon la catégorie A de la Pharmacopée Européenne - Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915 - Pesticides selon le règlement (CE) n°396/2005
Informations complémentaires	Ce produit ne se substitue pas à un régime varié et équilibré ainsi qu'à un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée

UTILISATION

Allégation générique	Elimination (Détox)
Allégation spécifique	: La feuille de romarin est traditionnellement utilisée pour aider les fonctions d'élimination de l'organisme pour une prise journalière de 6 grammes de ce mélange.
Mode d'emploi	Verser de l'eau bouillante sur le mélange. Laisser infuser pendant 5 à 10 minutes, puis filtrer avant dégustation.
Précautions d'emploi	Déconseillé en dehors des repas ainsi que pour les enfants, les adolescents, femmes enceintes ou allaitantes
Informations complémentaires	Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite
Allergènes	Nous garantissons que la formule ne contient que les ingrédients indiqués dans la recette.

INFORMATION

Conditionnement	Tube Kraft
Conservation	Date de Durabilité Minimale (DDM) : 3 ans Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).
Informations nutritionnelles	Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.
Poids net	80 grammes

NOTIFICATION

Notification	Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins
---------------------	--